

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **90 (1954)**

Heft 42

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

- PARTIE CORPORATIVE:** *Pan dans le mille!* — *La Charte des Educateurs et la session de Moscou du Comité d'Entraide.* — *Chartre des Educateurs.* — *Vaud: Merci!... Pourquoi?* — *Collectivité S.P.V. de la Société vaudoise de secours mutuels.* — *Rappels.* — *Morges.* — *Cercle lausannois des maîtresses enfantines.* — *Guilde du travail.* — *Association vaudoise des maîtresses ménagères.* — *Bussigny.* — *Tourne, petit moulin.* — *Genève: U.I.G.M.: Convocation.* — *U.I.G.D. et U.A.E.E.: Rappel.* — *Neuchâtel: Cartel.* — *Admissions.* — *Aux comités de section.* — *Boudry.* — *E.S.P.* — *Jura bernois: Stella Jurensis.* — *Départs.* — *Communiqué: Cadet Roussel et l'Ecolier romand.* — *Bibliographie.*
- PARTIE PÉDAGOGIQUE:** *Ad. Ischer: L'étude du milieu.* — *P. Chx: Coin du français.* — *Pro Juventute.* — *B. C.-P.: Pour Noël.* — *Bibliographie.* — *Exercices de grammaire.*

Partie corporative

PAN DANS LE MILLE!

Le mille? Nous l'avons atteint, sans l'avoir visé. C'est à vous lecteurs, à décider si le coup a été heureux. En effet, la dernière page du dernier « Bulletin » était la millième de cette année, et c'est la première fois, je crois dans l'histoire de notre journal, que la pagination comprend un nombre de quatre chiffres.

Petit événement, petite satisfaction, qui montre combien notre organe corporatif et pédagogique essaie d'apporter chaque semaine à ses lecteurs une documentation, des renseignements plus complets. Puisse à cette augmentation quantitative correspondre une amélioration qualitative!

G. W.

PAN DANS LE MILLE!

Les mille pages sont donc atteintes, mais le comité de la S. P. R. vise cette fois-ci très soigneusement une autre cible: c'est celle de l'**Agenda S. P. R. 1955**, dont 1000 exemplaires, au moins, doivent être commandés dans la première semaine de la souscription. Déjà, vous êtes sollicités chaque jour pour l'achat d'almanachs, de calendriers, d'agendas; libre à vous de les collectionner; mais souvenez-vous que, désormais, (car nous espérons bien récidiver) **votre** agenda, c'est celui de la S. P. R.

G. W.

LA CHARTE DES ÉDUCATEURS ET LA SESSION DE MOSCOU DU COMITÉ D'ENTENTE

En 1946/47, l'Unesco avait inscrit au nombre de ses préoccupations l'étude d'une Charte des Educateurs, qui serait applicable à tous les enseignants du monde.

Comme l'expérience nous a montré, à plusieurs reprises, que des textes déterminant le statut et les droits du corps enseignant sont discutés par des autorités politiques ou administratives qui ont oublié de consulter

à ce sujet le corps enseignant intéressé, la F. I. A. I. avait décidé, en 1948, de mettre le problème à l'ordre du jour du congrès d'Interlaken. Malheureusement, à cause d'obstacles nombreux, les associations nationales négligèrent de répondre aux sollicitations du secrétaire général, et seule l'Association des instituteurs de la Nouvelle Galles du Sud présenta un texte ; remanié par L. Dumas, il fut présenté au congrès qui l'adopta en bloc, comme un premier projet.¹

La même année fut créé à Paris le *Comité d'entente des Fédérations internationales du Personnel enseignant* qui comprenait notamment comme membres constituants, la F. I. A. I., (Fédération internationale des Associations d'instituteurs), la F.I.P.E.S.O. (Fédération internationale des Professeurs de l'enseignement secondaire officiel) et la F. I. S. E. (Fédération internationale syndicale de l'enseignement) et dans l'acte constitutif de ce Comité d'entente figure entre autres buts celui-ci : « la confrontation des Chartes du personnel enseignant ».

Dès 1952, une étude approfondie est demandée aux trois fédérations en prenant comme base le texte adopté par la F. I. A. I., à Interlaken, augmenté d'un préambule. Chaque association nationale fut invitée à donner son avis, et en décembre 1953, le Comité d'entente note que les textes adoptés par chacun des congrès de ses fédérations constituantes permettent de constater « un accord profond... sur les principes essentiels formulés dans leurs projets de chartes respectifs », et il propose aux fédérations de poursuivre leur étude afin d'arriver à un texte commun, acceptable par tous.

Cette année même, un tableau synoptique des 3 projets fut publié et répandu, et on put constater que la moitié des articles étaient approuvés par tous ; que la plupart des autres ne différaient que par des formes de rédaction et qu'enfin, le désaccord n'était profond que sur trois conceptions d'ordre pédagogique. (nombre maximum d'élèves par classe, classes spéciales pour enfants déficients par leurs aptitudes ou leur caractère, problème de l'inspection).

Comme jusqu'ici les séances du Comité d'entente s'étaient toujours tenues en Europe occidentale, les délégués de la F. I. S. E. depuis plusieurs années, avaient proposé une réunion au delà du rideau de fer. C'est pourquoi, en 1954, le Comité se rendant à l'invitation des syndicats russes a tenu sa 19^e session à Moscou, du 9 au 11 août. Session beaucoup plus solennelle que les dix-huit précédentes, chaque fédération ayant envoyé une délégation de 5 membres, l'ONU, l'UNESCO, le B. I. E. étant représentés. Après trois jours de discussion, d'ailleurs très courtoise et qui ne tourna jamais au byzantinisme, un texte commun fut adopté à l'unanimité.

Comme Michel le remarquait en 1948, « lorsqu'on songe que la Charte adoptée par le Congrès a été, dans sa plus grande partie, pensée et rédigée par des collègues qui enseignent aux antipodes, on ne peut être qu'heureusement frappé de constater combien leurs préoccupations, leur idéal de l'Éducateur sont proches des nôtres ou même les recouvrent entièrement. »

Et qu'aujourd'hui, les représentants qualifiés de millions d'éducateurs

¹ Ce projet a été présenté par R. Michel (Bulletin 33, 1948).

s'accordent par dessus les obstacles que dressent la géographie, les mœurs, la politique et surtout les idéologies, c'est le signe le plus certain que tout le travail qui se prodigue pour l'action internationale n'est pas inutile et que le domaine professionnel reste le terrain solide sur lequel peut se bâtir une œuvre durable et efficace.

G. W.

CHARTRE DES ÉDUCATEURS

Préambule. — Les éducateurs ont une fonction importante à remplir au sein de la société. L'éducation des enfants est vitale, non seulement pour le développement de l'individu, mais pour les progrès de la société. La profession enseignante impose à ses membres des responsabilités auxquelles doivent correspondre des droits. Les éducateurs ont le droit de jouir du libre exercice des droits du citoyen et des droits professionnels.

S'assignant comme but le développement de la personnalité propre de l'enfant, les éducateurs doivent respecter la liberté de croyance chez leurs élèves et favoriser la formation de leur esprit critique.

Article premier. — Les devoirs essentiels de l'éducateur sont le respect de la personne humaine chez l'enfant, la recherche et le développement de ses aptitudes, le souci d'éduquer en instruisant, le dessein permanent de former la moralité de l'homme et du citoyen futur, et d'éduquer l'enfant dans un esprit de démocratie, de paix et d'amitié entre les peuples.

Art. 2. — Les droits de l'éducateur ne dépendent ni du sexe, ni de la race, ni de la couleur. Ils sont également indépendants des croyances et des opinions dans la limite où l'éducateur préserve chez l'enfant lui-même la liberté de croyance et d'opinion.

Aucun éducateur ne saurait être inquiété parce qu'il éduque ses élèves conformément aux devoirs de sa charge définie à l'article premier.

Art. 3. — Les éducateurs ont le droit de bénéficier d'un système de contrat de travail comportant des garanties contre l'arbitraire en ce qui concerne la stabilité de leur emploi et en général toute leur vie professionnelle, notamment : recrutement, stage probatoire, nomination, avancement, peines disciplinaires et révocation.

Art. 4. — Dans l'application des programmes scolaires, la liberté pédagogique et professionnelle des éducateurs doit être respectée et leurs initiatives encouragées, notamment dans le choix des méthodes et des manuels scolaires, et par la participation des délégués du personnel à l'étude des problèmes pédagogiques et professionnels.

Art. 5. — Les éducateurs ont le droit de s'associer librement dans des organisations professionnelles et syndicales. Ces organisations ont qualité pour les représenter en toutes occasions.

Art. 6. — Tous les éducateurs ont droit à une formation culturelle et professionnelle du niveau le plus élevé possible, la culture de base indispensable devant permettre l'accès à l'Université. Aucune condition d'ordre social ou matériel ne saurait entraver les études des futurs enseignants.

Art. 7. — Les éducateurs ont le devoir de se perfectionner dans leur profession et le droit de bénéficier d'une culture complémentaire professionnelle et des moyens matériels correspondants, en particulier des facilités spéciales de voyages ou d'échanges, en vue de parfaire leur instruction ou d'acquérir une connaissance directe de la vie nationale ou internationale.

Art. 8. — Tous les éducateurs ont droit à un traitement correspondant à l'importance sociale et culturelle de leur fonction et leur permettant de se consacrer entièrement à leur profession dans la dignité et la sécurité. A égalité de qualification et de services, le principe « à travail égal, salaire égal », doit être admis, sans discrimination.

Art. 9. — Les éducateurs ont droit à bénéficier de vacances payées d'une durée égale à celle des vacances scolaires, de congés payés pour maladie et d'une retraite leur assurant une vie matérielle digne. Les veuves, les orphelins et les personnes à charge ont droit à une pension suffisante.

Art. 10. — Les éducateurs ont le droit d'exercer dans des locaux convenables, munis des appareils et du matériel nécessaires, avec un nombre d'élèves restreint pour permettre un enseignement efficace.

Art. 11. — L'équipement de l'école ne doit pas dépendre de la condition sociale des élèves ni du degré d'enseignement, mais des nécessités des programmes d'enseignement. Des locaux spéciaux doivent être prévus dans toutes les écoles pour permettre au personnel adéquat d'assurer les services spéciaux qui leur sont confiés : service médical et dentaire, cantine, éducation physique, laboratoire, atelier, bibliothèque, etc.

Art. 12. — L'école doit contribuer à la formation du caractère. Une discipline humaine, respectueuse de la dignité de l'enfant et de l'éducateur, doit exclure toute méthode de dressage et toute violence.

Art. 13. — Les inadaptés scolaires doivent être instruits dans des classes spéciales en vue de les réintégrer le plus tôt possible dans la scolarité normale et dans la vie sociale. Les enfants atteints de malformations physiques les empêchant de participer à la vie scolaire normale doivent être éduqués dans des instituts spéciaux par des méthodes correspondants à la nature de leurs déficiences.

Art. 14. — Des classes ou des écoles de recherches doivent être instituées pour permettre aux novateurs d'expérimenter leurs méthodes sous contrôle et faciliter ainsi les découvertes et l'avancement de la pédagogie. Un service d'information devrait faire connaître les résultats des recherches.

Art. 15. — Les éducateurs doivent pouvoir coopérer par leurs représentants mandatés au perfectionnement administratif et technique de l'école et de leur profession.

Les délégués des Fédérations Internationales constituantes au Comité d'Entente des Fédérations Internationales du Personnel Enseignant.

F.I.P.E.S.O. : Fédération Internationale des Professeurs de l'Enseignement Secondaire Officiel. — Miss M.P. ADAMS, Présidente de la

F.I.P.E.S.O.; M.A.W. S. HUTCHINGS, Secrétaire général de la F.I.P.E.S.O.

F.I.A.I. — Fédération Internationale des Associations d'Instituteurs. — M. L. DUMAS, Président Fondateur de la F.I.A.I.; M. R. MICHEL, Secrétaire général de la F.I.A.I.

F.I.S.E. : Fédération Internationale Syndicale de l'Enseignement. — M. I. GRIVKOV, Vice-président de la F.I.S.E.; M. P. DELANOUE, Secrétaire général de la F.I.S.E.

Bureau du Comité d'Entente : M. A.H. GOSSART, Président; M. E. HOMBOURGER, Secrétaire général; Mlle M. L. CAVALIER, Secrétaire adjointe.

Moscou, le 10 août 1954.

VAUD

MERCI !...

bien sincère aux collègues qui ont répondu aux questionnaires adressés il y a quelque temps déjà aux **institutrices mariées** et à ceux qui étaient chargés de renseigner le C. C. au sujet du **nombre de postulants**. Le comité S.P.V. vous sait gré de votre collaboration bénévole. Les deux enquêtes en question doivent nous fournir des renseignements précieux et des arguments nécessaires lors de futures discussions dans le sein de la « Fédération » ou avec les pouvoirs publics, mais...

POURQUOI ?...

n'avons-nous reçu jusqu'à maintenant que le 50 % à peine des réponses que nous espérions ? Dans le cas des institutrices mariées notamment, un pareil abstentionnisme nous étonne ; les « intéressées » elles-mêmes se désintéressent-elles de la question ? Nous ne voulons pas supposer que le petit travail supplémentaire que nous avons demandé à quelques-unes et à quelques-uns puisse les rebuter... pas plus que les frais de port !

E. B.

COLLECTIVITÉ S.P.V.

DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE DES SECOURS MUTUELS

La collectivité S.P.V. dont s'occupe avec dévouement notre collègue F. Petit, compte actuellement quelque 900 membres : environ 320 hommes, 440 femmes et 150 enfants. C'est dire qu'elle répond à un besoin et que beaucoup d'entre nous ont compris les avantages que nous procure l'affiliation à cette collectivité. En effet, la cotisation par personne était jusqu'à maintenant inférieure de **25.— fr.** à celle que paie un membre individuel. Le taux de la participation aux frais médicaux et pharmaceutiques est de **20 %** (au lieu de 25 %).

Malheureusement, depuis une dizaine d'années, les déficits de notre collectivité S.P.V. se sont accumulés, les cotisations ne couvrant plus les prestations accordées à nos membres. En 10 ans, ce déficit a atteint plus de 15 000.— fr. et cela sans tenir compte de notre part de frais généraux et d'administration.

Le Comité central de la S. P. V. a eu une entrevue à ce sujet le 27 octobre dernier au siège de la S.V.S.M. avec M. Duc, secrétaire de la société.

Après une étude approfondie de la situation, le C. C. a admis que la seule manière de sortir de l'impasse, était d'accepter une modeste augmentation de la cotisation de fr. **0.75** par mois, pour les hommes et les femmes, celle des enfants et des adolescents restant sans changement. Les nouvelles primes, applicables dès le 1er janvier 1955, seront donc mensuellement :

	Hommes	Femmes
Assurance-maladie et accidents (cat. C)	Fr. 6.—	Fr. 7.50
Assurance-maladie seule (cat. D)	Fr. 5.25	Fr. 6.75

La **prime-tuberculose** est sans changement, soit **Fr. 6.40 par année**. L'encaissement est trimestriel.

Le supplément pour la **paralysie infantile** reste de **1.50 fr. par année**, cette prime étant encaissée avec les cotisations du 1er trimestre.

Le **taux de la participation** reste fixé à **20 %**, sous réserve, bien entendu, des limitations portées à **50 %** pour certaines catégories spéciales de médicaments.

Après les augmentations citées ci-dessus, la cotisation annuelle sera cependant encore **inférieure de 15.— fr.** env. à celle d'un membre individuel. (avec un taux de participation inférieur de **5 %**).

Relevons enfin que la S.V.S.M. n'impose **plus de limitation quant à la durée** de la maladie (autrefois 360 jours sur 540 au max.), qu'elle offre de nouvelles garanties pour l'hospitalisation, que les progrès de la médecine imposent davantage de radiographies, d'analyses, de remèdes nouveaux... et chers.

Pour le Comité S.P.V. : E. B.

RAPPELS

Assemblée des Maîtres primaires-supérieurs, cet après-midi à 14 h. 30. Restaurant du Grand Pont (Bock) Grand-Chêne.

Cours de patinage : rencontre demain soir dimanche, à 20.15 h., au Restaurant de la patinoire de Montchoisy.

MORGES

Soirée du Chœur Mixte

Ce soir à 20 h. 15 au Casino de Morges.

Au programme : Chansons d'auteurs contemporains, chansons populaires françaises, 3 chansons de métiers, chants paysans de Haute Auvergne ; « *Les P'tites Michu* », opérette en 3 actes d'André Messenger, par le *Lyceum-Club* de Lausanne. Mise en scène : Mme S. Jaccottet-Dubois et M. Dino Carasso.

Même si vous n'avez pas encore retenu vos billets au No 7 23 41, vous trouverez une bonne place pour applaudir les collègues de La Côte.

Le Comité.

CERCLE LAUSANNOIS DES MAITRESSES ENFANTINES

Séance le **23 novembre** (mardi) à 16 h. 30, au Salon rose du **Foyer du Théâtre : Noël.**

Apporter travaux manuels, poésies et chants. Présentation de quelques nouveaux chants. — Autres travaux manuels à faire au cours des mois d'hiver.

Le Comité.

GUILDE DU TRAVAIL

Séance de **critique de peintures d'enfants**, mercredi **24 novembre 1954**, à 15 heures dans la classe de L. Beyeler, à **Clarens**. Les collègues que la question intéresse, sont cordialement invités. Ceux qui ont assisté à la séance de travail de juin dernier à Vevey et qui ont utilisé les couleurs Freinet voudront bien apporter quelques réalisations d'élèves pour que nous puissions faire du travail utile. C'est notre collègue **M. Perrenoud** qui dirigera cette rencontre de travail.

L. Beyeler.

LES MAÎTRESSES MÉNAGÈRES FÊTENT Mme MELLET

Samedi 30 octobre, la salle des vigneronns du buffet de Lausanne était le cadre d'une assemblée des maîtresses ménagères venues nombreuses de toutes les régions du canton témoigner leur gratitude et leur affectueuse estime à Mme L. Mellet-Briod qui prend sa retraite après avoir été plus de trente ans à la tête de l'enseignement ménager à l'École normale.

Mlle Jacot-Descombes, présidente de l'Association vaudoise des maîtresses ménagères, Mme Michod et Mlle Delarageaz, ancienne inspectrice et inspectrice de l'enseignement ménager, MM. Chevallaz et Zeissig, ancien et actuel directeurs de l'École normale se plurent à relever les qualités de Mme Mellet et à lui exprimer leur reconnaissance pour la belle œuvre qu'elle a accomplie au profit de l'école vaudoise. Le sous-signé, représentant la S.P.V. que l'Association des maîtresses ménagères avait eu la gentillesse d'associer à cette manifestation, eut l'agréable honneur d'apporter à Mme Mellet ses meilleurs vœux pour une longue et heureuse retraite. Ajoutons qu'après le repas servi sur des tables bien fleuries, les productions musicales de quelques maîtresses ménagères et de la « Chanson d'Oron » agrémentèrent encore cette heureuse soirée.

A. M.

BUSSIGNY

Adieux à Alex. Favre

Dans une cérémonie à la fois émouvante et cordiale, les autorités et le corps enseignant de Bussigny ont pris congé de M. Alexandre Favre, instituteur.

Maître à Tartegnins, puis à Bussigny, M. Favre est un pédagogue-né, scrupuleux, exigeant pour les autres comme il l'est pour lui. Le meilleur de lui-même, il l'a donné à l'école vaudoise. Excellent musicien, cœur sensible et généreux, c'est aussi un artiste que l'à peu près, le négligé, le laisser aller blessent profondément.

Dans une classe garnie de pampres roux, de grappes de cette vigne qu'il aime, de fleurs automnales et au cours d'un dîner, représentants des autorités communales, collègues, élèves émus dirent et chantèrent les mérites d'Alex. Favre. Des cadeaux lui furent remis.

M. Favre, en un discours bref, mais éloquent, fit une remarquable comparaison entre le travail du maître et celui du paysan : semailles et moissons, foi et espoir... Bonne retraite, cher collègue ! Le grain par vous semé n'est pas perdu, soyez-en assuré. V. M.

« TOURNE, PETIT MOULIN »

La parution de cet ouvrage de Vio Martin est retardée de quelques mois. Les souscripteurs voudront bien prendre patience. On peut encore s'inscrire, soit directement auprès de l'auteur, soit au Département de l'Instruction publique et des Cultes, 1er service.

GENÈVE

U. I. G. - MESSIEURS

Les membres de la section sont convoqués en

Assemblée générale ordinaire

le **mercredi 24 novembre 1954**, à 17 heures précises, au **Café de la Poste**, 57, rue du Stand, 1er étage.

Ordre du jour : 1. Procès-verbal de la dernière assemblée ; 2. Mutations ; 3. Communications du comité : a) **revalorisation**, b) nouveau plan d'études, c) séance des délégations ; 4. **Le nouveau manuel de chant**, exposé de Jean Pellet ; 5. Propositions individuelles. *Le Comité.*

U. I. G. DAMES

U. A. E. E.

RAPPEL

Nous vous rappelons notre séance commune du **mercredi 24 novembre**

qui sera consacrée à un exposé de Mme Prince sur le projet de loi sur l'assurance-maladie et l'assurance-maternité.

Cette conférence nous a été proposée par le Centre de Liaison des Associations féminines, soucieux de nous tenir au courant de tout ce qui touche au domaine social et plus spécialement à la défense de la femme.

Si, en ce qui concerne la maladie et la maternité, nous jouissons déjà d'avantages appréciables, il n'en est pas de même pour les femmes qui travaillent en usine ou sont à leur ménage. Nous ne pouvons nous désintéresser de leur sort et votre participation à la séance de mercredi sera un acte de solidarité envers elles, en même temps que l'occasion de recevoir une documentation fort intéressante.

Nous comptons donc sur vous pour que vous veniez nombreuses écouter Mme Prince. F. S. R. Q.

NEUCHÂTEL

CARTEL

Après le long repos, mérité, qui suivit la laborieuse période de campagne pour le Fonds de retraite, le Cartel V.P.O.D. s'est réuni en assemblée des délégués sous la présidence avisée et clairvoyante de M. Luc de Meuron. Rien de très important ni d'urgent ne pointe à l'horizon.

pour l'instant. Mais c'est l'occasion d'une rétrospective, qu'il était nécessaire de faire, sur tout le travail accompli, les démarches tentées, la propagande engagée, les contacts heureux, les déceptions, les inquiétudes, tout l'apanage d'une lutte âpre et incertaine. Cette campagne s'est révélée, en son cours, sournoisement contestée par des gens dont on peut dire pour le moins que l'attitude fut surprenante.

Bref, pendant ces semaines, ces mois d'activité pour une grande part méconnue, M. de Meuron et M. Chabloz, son secrétaire, étaient sur les dents. Nous ne saurions assez louer leur dévouement intelligent et désintéressé, ainsi que leur énergie. Il valait bien la peine de remémorer les péripéties de cette « entreprise » pour être convaincus de l'immense labeur, du courage et de la ténacité persévérante de ces chefs. Le corps enseignant ignore trop ce qu'il leur doit.

Les comptes de cette action sont réglés au mieux, à la satisfaction de tous les délégués.

Pour autant, les armes ne sont pas déposées et, dès qu'il le faudra, le combat reprendra. C'est l'éternel mot d'ordre de notre association : être sur ses gardes et prendre l'offensive s'il le faut. Il n'est pas de vitalité sans cette condition.

W. G.

ADMISSIONS

Mme Marguerite Calame et Mlle Lucie Gaschen, institutrices au chef-lieu, ont été reçues membres de la section de Neuchâtel. Nous les en félicitons et leur souhaitons cordiale bienvenue parmi nous.

AUX COMITÉS DE SECTION

Changements d'adresse : A cette époque de déménagements, vous êtes priés d'annoncer au soussigné tous les changements de domicile afin d'assurer l'expédition régulière de l'« Educateur ».

Communiqués : Le bulletinier vous sera toujours reconnaissant des nouvelles que vous voudrez bien lui transmettre concernant vos membres ou l'activité de votre section. A défaut de communiqués, des coupures de vos journaux régionaux rendront grand service par les extraits ou les résumés qu'il en pourra donner. Elles seront les bienvenues.

Willy Guyot, Raya 7, Le Locle.

DISTRICT DE BOUDRY

Pour rappel : Lundi soir, 22 novembre, à 20 heures, à l'Hôtel de la Gare, Auvernier, présentation de films en couleur : « Viens avec nous ! » film de l'Ecole fédérale de gymnastique. Cross cantonal neuchâtelois à l'aveuglette, Lignières, 1954. Commentaires de M. Rutti.

E. S. P.

L'exposition scolaire permanente a repris son service. A cette occasion, une exposition de manuels nous apporte une image très suggestive

de « L'apprentissage de la langue maternelle dans le monde ». Les divers cantons suisses et plus de 50 pays du monde sont représentés.

Nous recommandons vivement cette exposition à l'attention des membres du corps enseignant.

Heures d'ouverture : mercredi de 14—17 h., jeudi de 16—18 h., jusqu'au 2 décembre inclus. Le Comité

JURA BERNOIS

STELLA JURENSIS

Le comité de Vieille Stella a le regret d'annoncer aux membres de la société que le traditionnel Bal de la mi-novembre n'aura pas lieu cette année, pour des causes qui ne dépendent pas de la volonté des organes dirigeants de Stella.

Il prie les fidèles sociétaires de patienter jusqu'au début de l'année prochaine, époque pour laquelle est prévue une festivité devant remplacer celle qui disparaît.

Un prochain Bulletin stellien donnera de plus amples détails.

Le comité de Vieille Stella.

DEPARTS

Atteint par la limite d'âge, le professeur Norbert Cerf, maître d'italien et de branches commerciales à l'Ecole de commerce de Delémont, a pris congé de ses collègues et de ses élèves lors d'une petite cérémonie fort bien organisée.

À Courcelon, c'est une collègue particulièrement émérite, Mlle Cécile Cattin, qui obtient sa mise à la retraite, ayant à son actif cinquante années d'enseignement dans ce petit village. Cette fidélité et ce dévouement méritaient bien la gratitude que la population et les autorités lui ont manifestée.

Enfin, à Tramelan, Mlle Ruth Mathez s'en va, au terme d'une belle carrière de trente-sept années.

Tous nos vœux !

T.

COMMUNIQUÉ

LES NUMÉROS SPÉCIAUX DE NOËL DE « CADET ROUSSEL » ET DE « L'ÉCOLIER ROMAND » VONT PARAÎTRE

Les rédactions de ces deux journaux se sont surpassés cette année pour offrir aux enfants des numéros de Noël qui les enchanteront. Elles vous remercient à l'avance de ce que vous ferez pour que la vente au numéro connaisse encore un succès plus grand que l'année passée.

Au sommaire de **Cadet Roussel** (16 pages), nous relevons deux ravissantes histoires « Le rêve de Rosette » et « Une belle journée », des petits jeux, des devinettes et la trouvaille de ce numéro : une frise qui raconte sous forme de panneaux à colorier, l'histoire de la Nativité ; elle peut être découpée et suspendue au mur ou déposée sur une table où elle fera un bel effet. Prix du numéro : 30 ct.

L'ÉCOLIER ROMAND (32 pages) contiendra un conte et un récit vrai : « Mon premier Noël de grand », des poésies, des jeux et surtout des bricolages ; celui intitulé « Le carrousel des colombes » (ravissant et

qui marche !) ravira vos élèves ; n'oublions pas encore les conseils précis pour imprimer sans difficultés et sans frais, avec des pommes de terre, des cartes de Noël, papiers d'emballage, invitations, etc.

Prix du numéro : 50 ct.

Ces numéros seront en vente dès le 27 novembre. Merci de faire parvenir vos commandes le plus tôt possible à l'administration de ces journaux, 8, rue de Bourg, Lausanne, C. c. p. II 666.

BIBLIOGRAPHIE

Pages d'action, lectures pour la classe de C.E.P. par G. Lombardy et D. A. Jolly. F. Nathan, éditeur.

Ce livre de lectures est destiné aux « grands » qui ont tous comme caractère commun le goût de l'action. Et tout le choix de pages plus ou moins connues d'écrivains contemporains, français et étrangers, s'inspire de cette idée. Le sport y a aussi sa place. L'illustration est évocatrice. Les explications qui suivent chaque lecture sont réduites à leur plus simple expression. Un tel livre de lecture est capable de passionner garçons et filles de 14 ans.

Le livre du Maître est là pour aider les instituteurs à « explorer les textes et surtout à les faire explorer par les élèves ». Il constitue une excellente préparation de chaque leçon.

Viennent de paraître aux **Editions Fœtisch**

près de 50

CHŒURS NOUVEAUX

pour voix égales, voix d'hommes et voix mixtes,
de nos compositeurs préférés

Demandez le catalogue spécial ou l'envoi de choix.

FOETISCH FRÈRES S. A.

Caroline 5, LAUSANNE

Partie pédagogique

L'ÉTUDE DU MILIEU A L'ÉCOLE NORMALE (II)

Nos enfants ne seront amenés à l'étude du milieu que par des maîtres qui l'ont pratiquée. Aussi, profitant de la réorganisation des études pédagogiques dans le canton de Neuchâtel, le législateur l'a-t-il introduite au programme des normaliens, et ce, d'une façon assez massive, étant justement donné l'importance que cette « branche » va prendre à l'école primaire. L'étude du milieu constitue un des quatre piliers principaux des études pédagogiques, avec la psychologie, la pédagogie et la méthodologie.

Voilà quatre ans que le Plan d'études de 1950 est à l'essai et, au moment où des retouches vont lui être apportées avant son adoption définitive, il convient de faire le point.

Sincèrement, en dépit des quelques réserves qui seront faites plus loin, l'expérience s'est révélée concluante. Les lecteurs de l'« Educateur » pourront s'en rendre compte en parcourant les notes que notre collègue André Chabloz consacrera, dans un prochain numéro, aux feuillets de documentation de l'Ecole normale qui font connaître cette activité.

Commentons tout d'abord les idées maîtresses du plan d'études, puis montrons dans quelles mesures elles ont trouvé réalisation ; indiquons enfin, dans quel sens des retouches lui seront apportées.

On chercherait en vain le nom d'« étude du milieu » dans le document législatif qui régit l'Ecole normale. L'activité qui nous intéresse y porte le nom de « Connaissance du pays » :

« Par connaissance du pays (Heimatkunde), on entend ici la somme des enseignements que dispense à nos candidats le pays, c'est-à-dire notre canton et les régions voisines. Cette discipline n'est pas absolument synonyme d'« étude du milieu ». Celle-ci, en effet, plus scientifique et plus ordonnée, traite successivement des milieux physique, biologique et social. La connaissance du pays étudie le milieu non pour lui-même, mais dans le dessein d'enrichir l'enseignement du futur instituteur ».

Le Plan d'études insiste ensuite sur l'orientation pratique que prendra cette discipline :

« ... les normaliens appliqueront au pays les connaissances acquises précédemment en histoire, géographie, sciences naturelles, etc. ; non point systématiquement, mais à propos des problèmes concrets soulevés par les observations recueillies au cours des sorties. (...) L'enseignement ne sera jamais théorique. Tout sera déduit, au contraire, des observations concrètes faites en chemin ».

Il remarque, ensuite, que nombre de problèmes, ignorés en général pendant les années de formation générale de l'étudiant, trouveront naturellement place dans cette activité : géologie, météorologie, préhistoire, archéologie, vestiges historiques, peuplement, toponymie, urbanisme, technologie agricole et industrielle, questions patronales et ouvrières, — et que des techniques appropriées : enquêtes, recherches bibliographi-

ques, lecture et utilisation de la carte, orientation dans le terrain, usage de la boussole, — y seront de mise.

Il insiste enfin sur l'importance que revêtira l'aspect social de l'étude du milieu :

« Les sorties prévues permettent au normalien de prendre contact avec le sol et ses habitants, l'avertissent des problèmes qui préoccupent d'autres hommes. Il se rendra compte de la situation d'un paysan par exemple, d'un pêcheur, d'un ouvrier ; il connaîtra leurs peines, leurs responsabilités. Plus tard, il s'inspirera de cette connaissance pour proposer à ses élèves des problèmes réels en rapport avec la vie des milieux étudiés.

Mieux qu'un enseignement formel de sociologie, la connaissance du pays ainsi étendue au milieu social amènera les étudiants, et par eux les enfants qui leur sont confiés, à une meilleure compréhension des problèmes sociaux, condition d'une meilleure compréhension nationale et internationale. »

Il conclut à l'importance de la connaissance du pays pour l'enrichissement des centres d'intérêt que les futurs maîtres proposeront à leurs élèves.

Organisation de l'étude du milieu à l'Ecole normale de Neuchâtel

Cette activité a lieu un après-midi par semaine, pendant le premier semestre (hiver : 20 semaines) ; deux après-midi ou une journée par semaine pendant le 2^e semestre (été : 12 semaines), ce qui donne, au programme, plus de 40 demi-journées.

Une douzaine d'entre elles sont consacrées à la mise au net et à la rédaction des rapports des sorties précédentes ainsi qu'à la préparation des excursions suivantes.

Les sorties elles-mêmes sont consacrées à des buts bien définis, soit, par ordre d'importance : biologie, agriculture, industrie, histoire, préhistoire, géologie, sciences appliquées, activités sociales, beaux-arts, services publics, urbanisme ; en des lieux également bien définis, choisis si possible dans tous les districts du canton.

A tour de rôle, les futurs maîtres sont chargés de l'organisation pratique des sorties (comptes avec le secrétariat, billets collectifs, éventuellement commande des repas ; choix des dessinateurs, des enquêteurs, des secrétaires, des rédacteurs).

Les excursions ont lieu par n'importe quel temps, celles d'hiver étant plus spécialement consacrées à l'industrie, à l'artisanat, aux services publics et aux activités sociales.

Si, comme nous l'avons dit, une expérience de quatre ans a prouvé que la formule était bonne, elle n'en est pas moins susceptible de modifications que la Commission des études pédagogiques, lors de la mise en vigueur du plan d'études définitif, prévoira très certainement.

La principale me paraît être la suivante :

Dans le désir louable de souligner la différence entre la « Connaissance du pays » et l'« Etude du milieu » afin d'éviter la déviation de cette dernière vers la monographie scientifique, l'Ecole normale de Neuchâtel avait opté pour la première.

Or il résulte d'expériences faites par M. Bernard Grandjean, professeur, chargé, vu nos effectifs, d'une classe de dédoublement, que la formule « étude du milieu » vaut mieux que la formule « excursions isolées ». Un exemple le fera comprendre :

En été 1953, nous avons étudié successivement : la culture maraîchère à St. Blaise — la meunerie à La Chaux-de-Fonds — les vieilles fermes du Haut-Jura — l'Orphelinat Borel à Dombresson — les forêts et l'histoire du domaine des Joux — l'urbanisme à La Chaux-de-Fonds — le domaine de la Favarge et la géologie du Grand Marais.

Un tel programme, bien qu'il s'appuie sur les techniques de l'étude du milieu, reste superficiel : seuls les responsables, dessinateurs, rédacteurs, mènent pleinement le jeu ; les autres participants attendent... la parution des feuillets de documentation. Les abonnés à ces feuillets par contre, y trouvent leur compte, car quel que soit leur domicile dans le Canton, certaines de ces relations les concernent.

Le soussigné, après avoir exprimé ses craintes au sujet d'une orientation trop géographique et trop scientifique d'une étude du milieu axée pendant plusieurs semaines sur un seul objectif, a tenté lui-même, avec la classe parallèle, l'expérience d'une monographie du Vallon de Champ-du-Moulin.

Il doit loyalement reconnaître qu'à de multiples points de vue, elle fut convaincante : émulation entre les groupes chargés des différents chapitres de cette monographie — contacts entre ces groupes, délimitation des sujets, échange de renseignements bibliographiques — travail plus approfondi, appui plus sérieux sur les procédés propres à l'étude du milieu : cartes topographiques, documents cadastraux, plans, profils, photos, etc. — enfin, contacts meilleurs pendant les enquêtes avec une population qui voit plusieurs fois de suite de jeunes enthousiastes au travail et qui comprend mieux les raisons de leur présence.

N'oublions pas non plus que le document qui en résultera présentera une plus grande valeur scientifique que ceux résultant d'un travail d'une demi-journée.

L'Ecole normale s'est récemment adjoint un professeur de français, chargé, indépendamment de la méthodologie de la langue maternelle, de la correction orthographique et syntaxique des travaux personnels auxquels sont astreints les normaliens (cahiers de stages, comptes rendus des volumes lus, conférences).

Les feuillets de documentation seront revus, pour la forme, par ce collaborateur : leur valeur littéraire et leur présentation en deviendra plus homogène.

Là aussi, sans doute, la Commission des études pédagogiques s'inspirera des expériences faites pour les sanctionner, si elles se révèlent heureuses, lors de la mise en vigueur du nouveau Plan d'études.

En résumé, en dépit des réserves faites plus haut, l'étude du milieu a fait ses preuves à l'Ecole normale de Neuchâtel.

Puissent les instituteurs et les institutrices qui ont reçu cette formation, la transposer dans leur classe, sous la forme du centre d'intérêt. Mais ça... c'est une autre histoire.

Ad. Ischer.

LE COIN DU FRANÇAIS**BIJOU, CAILLOU, CHOU...**

Je n'avais pas encore six ans, lorsque mon oncle, directeur des écoles primaires d'une ville vaudoise, m'apprenait en guise de jeu la phrase fameuse comprenant les non moins fameux mots en -ou formant leur pluriel en -oux : « Mon **chou**, mon **bijou**, viens sur mes **genoux** ; prends tes **joujoux** et apporte des **cailloux** pour chasser ce vilain **hibou** couvert de **poux** ! » Il n'était pas encore question des pluriels en -x, bien sûr, mais l'oreille se plaisait aux assonances et les mots se gravaient tout seuls dans la mémoire.

Excellent moyen mnémotechnique, donc, que j'ai mis en pratique dès que j'ai eu mission d'enseigner la grammaire élémentaire, persuadé que certaines recettes et formules peuvent rendre des services éminents : celle de la famille de **char**, par exemple, et bien d'autres que rappelle heureusement l'excellent **Cours d'orthographe** de Jean Humbert aux Editions du Comté (Bulle, 1944).

Quel temps les maîtres gagneraient, toutefois, s'ils pouvaient se dispenser d'enseigner ces exceptions qui semblent souvent aussi nombreuses que les cas normaux ! La liste des mots en -ou formant leur pluriel en -oux est l'une des premières de celles qui devraient choir sous le couperet des auteurs d'une réforme censée de l'orthographe française (faisons confiance à ceux qui sont chargés de cette lourde et périlleuse tâche !)

En effet, il n'y a en somme aucune raison péremptoire et suffisante pour que l'on écrive des **trous**, des **cachous**, des **verrous**, des **voyous**, des **cous** et des **clous**, mais des **cailloux**, des **poux**, des **joujoux** et des **choux** !

Les sept exceptions sont dues usuellement au manque de savoir-faire de l'Académie française : dès le début, en effet, les Quarante ont suivi une mauvaise méthode ; au lieu d'étudier un sujet dans son ensemble et d'établir des règles générales, ils ont étudié les mots séparément, les uns après les autres, prenant à leur égard des décisions individuelles. Cette méthode « donnait le champ libre aux contradictions et aux incohérences : ainsi s'expliquent les « sept pluriels en -oux », en face des autres pluriels en -ous, les hasards des séances ayant fait adopter l'**x** pour **bijoux** et **choux**, l'**s** pour **cous** et **mous**. » (Albert Dauzat : **Les étapes de la langue française**. — P. U. F. « Que sais-je ? » No 167 ; Paris 1944.)

POURQUOI CHEVAL DEVIENT-IL CHEVAUX AU PLURIEL ?

Il fut un temps heureux où les mots en -al prenaient régulièrement une **s** comme marque distinctive du pluriel : on disait un **cheval**, des **chevals**, et nul ne songeait encore à compliquer inutilement la tâche des élèves et des maîtres des siècles à venir.

Or aux XIe-XIIe siècles — il est difficile de préciser la date de ce changement capital dans la phonétique du français médiéval — la consonne liquide **l** s'est vocalisée devant consonne après la voyelle **a**, ce qui signifie que de consonne qu'elle était, la lettre **l** est devenue

voyelle après un **a** et devant une autre consonne ; le **l** s'est transformé en **u**, formant un groupe inséparable avec la voyelle précédente. Par exemple, l'accusatif latin **malvam** (où le **m** final ne se prononçait plus depuis la fin de la République), accentué sur la pénultième, est devenu **malva**, puis **malve** ; à ce moment intervint la vocalisation du **l** après **a** et devant consonne (ici **v**) : **malve** devint **mauve** ; de même **albam** devint **aube** ; **talpam**, **taupe** ; **Aldam**, **Aude** ; **alnum**, **aune** ; **alveum**, **auge**, etc. L'adjectif latin **altum** « élevé » devint **alt**, puis, sous l'influence du francique **hoh**, **halt** ; à ce moment intervint la vocalisation du **l** après **a** et devant consonne (ici **t**) : **haut** (mais la vocalisation ne s'est pas produite, évidemment, dans les dérivés savants du latin **altum**, par exemple dans le mot **altimètre** ; elle ne s'est pas produite non plus dans **altitude**, repris directement au latin par les géographes du XIX^e siècle. Encore un dernier exemple, celui du nom de notre canton, **Vaud**, qui représente le latin médiéval (**pagus**) **valdensis** « pays forestier ».

Mais revenons à nos... **chevaux** !

Au pluriel, les mots en **-al** tels que **cheval-chevals** ont naturellement subi la vocalisation, puisque **l** se vocalisait en **u** entre un **a** et une consonne (ici **s**) : **chevals** est devenu **chevaus**.

Comment se prononçait le groupe **au** provenu de la vocalisation du **l** ? Longtemps, on prononça comme une véritable diphtongue : **a-ou** en une syllabe, en une seule émission de voix ; puis **a-ou** devint **a-ô** et enfin **ô** au début du XVI^e siècle semble-t-il : vers 1530, la prononciation **a-ô** était considérée comme dialectale ; c'est donc qu'elle avait disparu du français.

Mais nous ne sommes pas au bout de nos aventures. Le pluriel **chevaus** devait amener toutes sortes de complications : en effet, la terminaison **-us** était si fréquente en latin, que les savants, clercs, scribes et autres gens de plume avaient adopté une abréviation pratique : **-us** était remplacé par le signe **-x**. **Chevaus** fut donc écrit **chevax**.

Arriva bientôt le moment où l'on ne sut plus que ce signe **x** était mis pour **-us**, et où l'on crut que cet **x** était simplement la marque du pluriel des mots en **-al** (et de quelques autres, par exemple des mots en **-el** comme **chevel**, dont le pluriel fut successivement **chevels** — **cheveus** — **chevex** — **cheveux**).

Alors il arriva ce qui devait arriver ; puisque cet **x** final était pris pour une simple marque du pluriel, il avait donc la même valeur que **s** ; on écrivit donc **chevaux**, où, en réalité, **l** était représenté deux fois, par **u** et par **x** (de même pour les mots en **-eu** et en **-ou**).

Les grammairiens de la Renaissance, dont la science était fragile et les connaissances en phonétique presque nulles, introduisirent un nouvel **l** par souci étymologique, au pluriel des mots en **-al**, pour les rapprocher de l'original latin (ou plutôt latin populaire). On eut alors **chevauxl**, où la lettre **l** était représentée trois fois ! Heureusement on fit marche arrière, et ce **l** superfétatoire tomba.

Que ne sont de même tombées toutes les lettres adventices et superflues qui « ornent » encore nombre de mots français : **doigt**, **vingt**, **legs**, **poids**, **scier**, **coing**, **sceau**, **posthume**, etc. !

Mais comment passa-t-on de **chevel** à **cheveu**, puisque la vocalisation du **l** ne pouvait se faire que devant consonne ? Ici, chose étonnante, c'est le singulier qui fut tiré du pluriel, auquel on enleva tout simplement son **x** final considéré comme simple marque du pluriel. Il en fut de même pour tous les mots en **-eau** (**château, tonneau, chapeau**, etc.), et pour les mots en **-ou** tels que **genou, pou** ou **verrou** (ancien français **genoil, peoil, verroil**). Il n'aurait pas été difficile de créer à leur sujet une règle sans exception ; mais il aurait fallu que l'Académie fût consciente de ce problème dans son ensemble. Il ne pouvait être question de travailler sur des pièces détachées.

P. Chr.

PRO JUVENTUTE

Cette année la traditionnelle vente de timbres et cartes Pro Juventute a lieu principalement en faveur de l'adolescence. Alors que les lacunes de la petite enfance et de l'âge scolaire sont souvent facilement décelables, celles de l'adolescence échappent dans bien des cas à notre vigilance. Il est donc heureux que Pro Juventute mette, comme elle le fait tous les trois ans, l'accent sur ceux qui, ayant terminé leur scolarité, se trouvent au seuil de la vie professionnelle.

Il y a deux possibilités de leur venir en aide : leur assurer une bonne formation professionnelle et veiller à ce qu'ils utilisent judicieusement leurs loisirs. Si l'on songe à tous les subsides qui sont accordés aux apprentis, à la création d'ateliers de loisirs, à l'organisation de cours, on se rendra vite compte que Pro Juventute, malgré l'étendue de ses tâches, se garde d'oublier les aînés de nos jeunes.

Les timbres que la Fondation nous offre cette année sont bien plaisants : celui de 5 cts reproduit l'effigie du grand écrivain bernois Jeremias Gotthelf dont on fête cette année le centenaire de la mort. Les autres continuent la jolie série des insectes. Quant aux cartes postales, elles nous offrent des œuvres aux vives couleurs de l'artiste tessinoise, Margherita Osswald-Toppi. Deux séries de cartes de vœux seront les bienvenues en cette fin d'année.

POUR NOËL

AH ! SI J'AVAIS CONNU...

*Ah ! si j'avais connu Jésus
Quand il n'était qu'un bébé rose,
Je l'aurais pris dans mes bras nus
En murmurant de douces choses.
J'aurais baisé ses boucles blondes.
J'aurais vêtu son petit corps.
J'aurais bercé l'enfant du monde
Et je l'aurais serré bien fort.
Sur mes genoux, dans le silence,
Il eût joint ses petites mains,
Et nous aurions prié, je pense,
Pour tous les enfants des humains.*

JE NE SAIS PAS

*Je ne sais pas qui sont les mages,
Et je n'ai pas vu les bergers
Qui dans la nuit vinrent adorer
Le tout petit enfant si sage.
Mais ce bébé tout rose et nu
Je le connais bien davantage,
Et j'aime tant son doux visage,
Son nom est « Le petit Jésus ».*

UN JOUR...

*Un jour naquit Jésus,
Et je ne l'ai pas su.
Oh, si je l'avais su
Je n'aurais pas voulu
Qu'un doux Jésus tout nu
Dormît sur de la paille.
Mais je n'étais pas là
Pour empêcher cela.
Petit Jésus est né
Je n'y puis rien changer.*

LE PLUS BEAU DON

*Que voulez-vous que je lui donne
A cet enfant dormant ici ?
Je n'ai pas d'or, pas de couronne,
Je n'ai ni trésor, ni brebis.
Que voulez-vous que je lui donne
A cet enfant dormant ici ?
Je n'ai que mon chant qui résonne
Et j'ai mon cœur qui bat aussi.
Je sais ce qu'il faut que je donne
A l'enfançon dormant ici.
De mes mains vides, s'il s'étonne,
Et bien ! je dirai « Me voici » !*

B. C.-P.

BIBLIOGRAPHIE

L'enfant et les relations familiales, par M. Porot. Paris, P.U.F. (Paideia), 1954.

Sur la question, c'est le premier exposé d'ensemble qui ait paru jusqu'ici. Il est suffisamment dégagé du jargon des spécialistes pour être à la portée de chacun ; assez développé pour donner à qui veut réfléchir sur les conditions du développement de la personnalité de l'enfant, la culture psychologique nécessaire, en ce qui concerne le rôle de la

famille, — du père, de la mère, des grands-parents, des frères et des sœurs, — dans l'adaptation sociale de l'enfant aussi bien que dans la genèse de ses troubles du comportement ou de ses névroses.

Editions du Griffon, Neuchâtel. Collection les « Trésors de mon pays ».

Le Rhône, par Ignace Mariétan — 48 photographies de M.-F. Chiffelle et l'on devine ce qu'elles peuvent être quand elles se proposent de montrer la lutte contre l'eau en Valais. Du glacier à l'embouchure dans le Léman elles présentent les digues, les ponts, les peupliers, les affluents, les débordements libres dans la forêt de Finges, c'est-à-dire tous les aspects du grand fleuve valaisan. Le texte de I. Mariétan sur cette lutte de l'homme contre l'eau donne des renseignements aussi précis qu'intéressants.

Grindelwald, par Hans Michel. — La vallée, les deux glaciers, les sommets imposants, les arolles, le chalet caractéristique constituent la meilleure documentation par l'image dont on puisse disposer pour évoquer ce pays, ses habitants au travail, son histoire aussi puisque quelques photos nous transportent dans un passé relativement récent où les premiers skieurs et lugeurs visitaient la vallée.

Editions Delachaux et Niestlé, Neuchâtel.

Les familles heureuses. — De la morale en dessins suggestifs à l'usage des tout petits.

Chaque page présente une phrase écrite en gros caractères et la silhouette de Monsieur J'Veux ou de Monsieur J'Donne, l'un accompagné de ses grognons-grognants et de son bourdon BZZZ... Belle manière de mettre en valeur la bonne humeur, le dévouement, la générosité. Ce petit livre ne devrait manquer dans aucune bibliothèque familiale ou scolaire. Son humour ne saurait laisser ses petits lecteurs insensibles.

Le secret de Karine, par Colette Nast, illustré par Françoise Bertier.

Un livre de plus qui s'ajoute à la liste de la Collection « Jeunesse » déjà longue et riche d'ouvrages devenus des classiques de nos enfants. Il s'adresse à ceux de 10 à 12 ans surtout puisque c'est l'âge des personnages qui vivent dans ses pages toutes remplies de poésie et de fraîcheur enfantine. Nul doute que nos élèves, les filles surtout, se passionnent pour le secret de la blonde petite suédoise.

Des portes qui s'ouvrent, par Jules Bourquin.

C'est la biographie d'un éducateur de chez nous, Jules Paroz, qui, d'instituteur jurassien devint maître à l'École Normale de Porrentruy sous la direction d'Alexandre Daguét où il fonda l'**Educateur populaire, journal de l'école et des familles** (en 1848), première feuille pédagogique publiée en Suisse romande. A cause des persécutions religieuses dont il fut l'objet, il quitta le Jura pour se charger, à Berne, de la direction d'une école de jeunes filles. Il y resta 15 ans, déployant à côté de

l'accomplissement de ses devoirs de directeur une activité sociale et pédagogique débordante. Il reprit la publication de l'Éducateur populaire pour faire connaître en Suisse romande les méthodes de Pestalozzi ; sa renommée dépassa nos frontières, c'est pourquoi Pierre Larousse, de Paris, l'auteur du dictionnaire universel, et grammairien, l'engagea à fusionner « l'Éducateur » avec son journal « l'École Normale ». Paroz écrivit alors son « Histoire universelle de la pédagogie » qui connut un large succès puisqu'elle fut traduite en cinq langues et nécessita cinq éditions françaises successives. Pour s'opposer aux progrès d'un certain libéralisme religieux et chrétien au sein du corps enseignant neuchâtelois, soutenu par Félix Bovet, il ouvrit à Grandchamp une école normale qui se transporta plus tard à Peseux. Le rayonnement de cet établissement est bien connu en Suisse romande et nous avons connu plusieurs de nos aînés qui avaient été marqués par leurs études dans ce milieu profondément inspiré par la foi de son directeur.

On prend un très vif plaisir à lire cette biographie d'un éducateur convaincu, animé d'une ardeur généreuse à combattre pour une religion vivante. De plus les événements de cette deuxième moitié du XIXe siècle, provoqués par ces passions partisans qui troublèrent cette époque, donnent au livre de M. Jules Bourquin un très grand intérêt. Avec M. G. Chevallaz, auteur de la préface, nous lui dirons notre grande reconnaissance « pour nous avoir retracé en termes vivants le caractère et la vie passionnante de cet excellent éducateur chrétien que fut Jules Paroz ».

La roue tourne, par P. Borer, éditions Paul Haupt, Berne. — La grosse majorité des accidents de la route ont pour origine l'insuffisance humaine : le goût des vaillances et des records, l'irréflexion, le manque d'égards, l'abus de l'alcool. Une meilleure éducation des usagers de la route diminuerait le nombre des accidents.

L'école n'a pas encore compris tout son devoir à cet égard. Ce petit opuscule apporte des renseignements techniques clairs, simples, donne des suggestions intéressantes et utiles pour l'enseignement. L'auteur, P. Borer, est ingénieur, capitaine de la police bernoise ; il sait de quoi il parle et jusqu'ici nous n'avons jamais eu entre les mains un ouvrage si bien conçu sur ce sujet.

The Structure of English, par F.-L. Sack. Edit. Francke, Berne.

Pour l'enseignement de l'anglais, un ouvrage surtout grammatical précédé d'indications précieuses concernant la prononciation.

Agenda de poche suisse 1955. L'agenda de poche idéal, français-allemand, 68e année. 200 pages, 11,8 × 15,7 cm. Exécution moderne et soignée, couverture en plastique noir avec deux poches latérales ; carnet à spirale, crayon. Prix : fr. 4.90. Imprimé et édité par la maison Büchler & Cie, à Berne. Se trouve dans toutes les librairies et papeteries.

EXERCICES DE GRAMMAIRE**Règle No 2****ACCORD DE L'ADJECTIF QUALIFICATIF**

L'adjectif qualificatif s'accorde en genre (masculin ou féminin) et en nombre (singulier ou pluriel) avec le nom auquel il se rapporte.

(Question : « Qui est-ce qui est ? »)

Un chat noir
Une tête noire
Des poils noirs
Des pattes noires

Quand l'adjectif qualificatif qualifie **deux noms masculins**, il prend la terminaison masculin pluriel :

Un veston et un gilet noirs

Quand l'adjectif qualificatif qualifie **deux noms féminins**, il prend la terminaison féminin pluriel :

Une blouse et une robe noires

Quand l'adjectif qualificatif qualifie **un nom masculin et un nom féminin**, il prend la terminaison masculin pluriel :

Une robe et un chapeau noirs

EXERCICE 11

1. La chèvre de M. Seguin avait des poils blanc ...
2. Ses sabots étaient noir ... et brillant ...
3. Une mule noir ..., moucheté ... de rouge, s'avavançait.
4. Elle avait le poil luisant ..., la croupe large ... et plein ...
5. Maman a acheté une robe et une ombrelle bleu ...
6. J'ai consulté une grammaire et un dictionnaire allemand ...

EXERCICE 12

1. Cette année, le blé et le foin sont beau ...
2. Cette grappe de raisin n'est pas mûr ...
3. Une troupe d'oies blanc ... avançait en se dandinant.
4. J'ai commandé du charbon et du bois sec ...
5. Un groupe d'écoliers bruyant ... et bavard ...
6. Une plume et une gomme usagé ...

Règle No 2**Accord de l'adjectif qualificatif****EXERCICE 1**

1. Jean et Henri sont des garçons franc... et poli...
2. Le syndic avait une grand... maison bâtie en bonn... pierres.
3. Cette fillette porte des souliers et une jupe brun...
4. Le forgeron a la face et les bras noir... des flammes de la forge.
5. Il a de gros yeux bleu... d'enfant, clair... comme l'acier.
6. Ah ! qu'elle était joli... la petit... chèvre de M. Seguin.

EXERCICE 2

1. Ses sabots étaient noir... et luisant...
2. Maman a acheté une robe et une ombrelle bleu...
3. De ses vieilles mains tremblant... la paysanne cherche le loquet.
4. Dans un coin, on avait jeté des débris de fer inutilisable...
5. De grosses poutres noir... forment le plafond.
6. Cet élève a reçu un livre et un cahier neuf...

EXERCICE 3

1. La plaine et la forêt sont désert... en hiver.
2. Mes souliers et mes guêtres sont sale...
3. Les chaises et les fauteuils sont recouverts de soie vert...
4. Le soc de la charrue creuse de profond... sillons parallèle...
5. Le vent d'automne arrache des arbres les feuilles jaune...
6. Ce jardin produisait des abricots et des pêches délicieu...

EXERCICE 4

1. Des mouettes se mirent à tournoyer, poussant des cris aigu...
2. Les champignons poussaient en une seul... nuit.
3. Les mésanthes farouche... nichent dans les branches.
4. La couverture de ce cahier est vert...
5. Les petit... cheminées laissent échapper leurs fumées bleu...
6. Un groupe d'enfants bruyant... courait dans le village.

EXERCICE 5

1. Une brise tiède et caressant... remplace la bise glacial...
2. Le cygne est le plus grand... des oiseaux nageur...
3. La cuisine assombrie et silencieu... est désert...
4. Deux chandelles jettent un peu de lumière sur les murs blanc...
5. Comme elles sont leste... les chèvres de Praz-de-Fort !
6. On voit de petit... maisons aux toits brun...

EXERCICE 6

1. Le vent souffle en rafales très fort... et très violent...
2. Le tonnerre gronde et la pluie tombe en large... gouttes.
3. Cette prune et ce pruneau ne sont pas encore mûr...
4. Ces fillettes ont-elles été obéissant... aujourd'hui ?
5. De petit... allées toujours propre... entouraient le jardin.
6. Ces élèves doué... ont obtenu des résultats satisfaisant...

EXERCICE 7

1. Ces pierres précieu... ont des reflets extraordinaire...
2. Combien valent ces magnifique... choux-fleurs ?
3. Pourquoi as-tu recouvert ce livre de papier violet...
4. L'antique... table avait cédé la place à une table rond...
5. On voit dans la cuisine deux long... bancs et une vieill... table.
6. Le vent a arraché les dernier... feuilles rouge... des arbres.

EXERCICE 8

1. L'Areuse traverse des gorges étroit... et sauvage...
2. Les locomotives haletant... lancent dans l'air leur fumée blanc...
3. Les barques aux voiles blanc... étaient poussées par le vent.
4. Une lueur pâle... filtrait à travers de gros... nuages obscur...
5. Le lac prenait des teintes verdâtres... et gris...
6. Ce petit berger porte des vêtements trop petit... et sale...

EXERCICE 9

1. Son chapeau abrite deux grand... yeux gris, doux et profond...
2. La plupart des oiseaux sont très utile... à l'agriculture.
3. Jeanne fut surprise par la brume très épais...
4. Irène et Louis sont deux élèves attentif... et obéissant...
5. Ce veston et cette blouse sont vieux et démodé...
6. Mes grands-parents sont trop âgé... pour gravir cette montagne.

EXERCICE 10

1. Des truites rapide... glissent dans la rivière.
2. D'énorme... masses de terre ont barré la route.
3. Deux ponts métallique... franchissent cette gorge abrupt...
4. Nous sommes revenus satisfait... de cette course.
5. Dans cette pension, la nourriture est sain... et appétissant...
6. Un groupe de soldats immobile... attendait des ordres.

ALPHA

Le stylo que vous
recommanderez
à vos élèves



Prix :

Modèle courant:	15 fr.
Modèle plus grand:	20 fr.
Modèle Noël:	25 fr.



Petit atlas de poche Payot No 29-30

Nos champignons

Un volume de 96 pages, 11 x 15 cm., avec 31 planches en couleurs . Fr. 5.80

L'ouvrage de **Haberssat et Galland**, justement apprécié depuis de nombreuses années, fait désormais partie de la collection des Petits atlas. Le *texte est revu* entièrement; les *planches, redessinées* avec le plus grand souci d'exactitude, sont accompagnées de *commentaires nouveaux*. L'introduction, qui reprend l'essentiel de l'ancienne édition, est conforme aux données récentes de la mycologie.

Ce guide pratique, que tout chercheur peut emporter avec soi sur le terrain, est susceptible de rendre de grands services dans *l'enseignement*, en fournissant le thème de maintes leçons attrayantes.

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHÂTEL - VEVEY - MONTREUX - BERNE - BALE - ZURICH

U. B. I. O. T. I. C. H. E. Q. U. E
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux

Caisse d'Epargne Cantonale Vaudoise

garantie par l'Etat et gérée par le

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

LAUSANNE

36 agences dans le canton de Vaud

TIRELIRES MISES GRATUITEMENT A DISPOSITION



Kennezi-Lithinée
Eau de table de 1^{re} ordre
* Digestive *

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne ou ses agences dans le canton, reçoit les dépôts de sa clientèle et voue toute son attention aux affaires qui lui sont confiées.